**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION / REVALORISATION DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) POUR L’EXERCICE DES FONCTIONS DE SECRETAIRE DE MAIRIE D’UNE COMMUNE DE MOINS DE 2000 HABITANTS**

Le Maire *(ou le Président)* de...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 93-863 du 18 juin 1993 modifié relatif aux conditions de mise en œuvre de la Nouvelle Bonification Indiciaire dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la NBI à certains personnels de la fonction publique territoriale (36 de l’annexe),

Vu le décret n° 2022-281 du 28 février 2022 relatif à la NBI des secrétaires de mairie des communes de moins de 2 000 habitants,

1ère attribution

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* …... agent titulaire (*ou stagiaire)* au grade de ..., exerce depuis le …/…/… les fonctions de secrétaire de mairie d’une commune de moins de 2 000 habitants*,*

**OU**

Modification suite au décret 2022-281

**Cet arrêté remplace celui pris en date du …/…/… portant attribution d’une NBI de 15 points pour l’exercice des fonctions de secrétaire de mairie d’une commune de moins de 2000 habitants.**

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

A compter du **2 mars 2022**, Monsieur *(ou Madame)*... bénéficie d'une bonification indiciaire de **30 points** d'indice majorés.

**Article 2 :**

Le présent arrêté cessera de s’appliquer en cas de changement de fonctions si ces dernières n’impliquent plus le versement de la présente nouvelle bonification indiciaire.

**Article 3**:

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé*(e).*

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,

Le Maire (*ou le Président*),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :